

## COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITE

Séance du 5 décembre 2023

### **Rapport d'information concernant les aménagements urbains (abribus, éclairage public, mobilier urbain supplémentaire, clôture du Parc du Château, panneaux digitaux) prévus en lien avec l'arrivée du Tram Nations-Grand-Saconnex (TNGS)**

Sur proposition du Conseil Administratif, la commission s'est réunie le 5 décembre 2023 afin d'étudier le projet cité en titre. M. Albrecht, M. Megevand et Mme Fernandez, du SATPE, ainsi que M. Jimaja, Conseiller administratif, participent à la séance.

Après une brève introduction de M. Cudré, Mme Fernandez et M. Megevand rappellent les décisions prises précédemment dans le cadre de la commission, concernant notamment les abribus et le mobilier urbain supplémentaire qui seront mis en place sur le trajet du futur Tram Nations-Grand-Saconnex.

Le 5 avril 2023, le souhait de la commission avait été de se porter sur des modèles d'abribus similaires à ceux de la Ville de Genève, dont le prix a depuis été revu nettement à la baisse vis-à-vis des estimations initiales (de CHF70'000 à CHF35'000). En termes de toitures, l'option de la végétalisation est réétudiée car son coût d'installation s'avère identique à celle d'une toiture simplifiée, tout en améliorant les caractéristiques recherchées en termes d'étanchéité et d'isolation. Les différentes étapes de l'appel d'offre, qui sera groupé avec celui de la Ville de Genève, sont ensuite présentées.

Concernant l'éclairage public, M. Megevand présente la localisation des différents mâts des luminaires qui seront réimplantés après les travaux du tram, ainsi que leurs coûts pour la commune. Ces éléments d'éclairage public sont conformes au projet de Plan Lumière communal.

Mme Fernandez présente ensuite le projet de panneaux digitaux d'affichage public aux points d'entrées et de sortie de la commune. Leur localisation envisagée et leur prix sont indiqués.

M. Megevand décrit ensuite les changements qui affecteront la clôture du parc du Château. En lieu et place d'un « simple » remplacement, il est proposé plusieurs variantes de clôtures avec des estimations de leurs coûts respectifs. Dans la mesure où ce site est inscrit à l'inventaire, il doit également faire l'objet d'un préavis favorable de la Commission des Monuments, de la Nature et des Sites (CMNS).

Mme Fernandez poursuit en décrivant les bancs circulaires supplémentaires envisagés sur la place Carantec, avec leur localisation et leur coût estimé pour la commune.

L'ensemble de ces coûts n'étant à l'heure actuelle que des estimations, ils seront représentés plus en détails lors de la demande finale de crédit de réalisation, planifiée en avril 2024, pour un vote au Conseil Municipal en mai 2024.

Par 5 voix pour, 1 contre, 0 abstentions, les commissaires préavisent favorablement la pose d'une toiture végétalisée sur ces futurs abribus, sous réserve des coûts d'entretien.

Par 5 voix pour, 0 contre, 1 abstention, la commission préavise favorablement le remplacement de la clôture en treillis du parc du Château pour une variante en fer forgé, sous conditions de l'approbation par la CMNS. La commission souhaite que cette option puisse être financée par le fond de décoration communal.

A l'unanimité, la commission préavise favorablement le remplacement des luminaires tels que présenté dans cette commission.

A l'unanimité, la commission préavise favorablement la pose de bancs supplémentaires, en suggérant vivement une variante de bancs en bois.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres présent-e-s.

Le Grand-Saconnex, le 5 décembre 2023

Damian VEIGA LÖFFEL  
Rapporteur

## **Rapport d'information concernant l'œuvre sculpturale « Adam & Eve, une nouvelle genèse » au parc du Chapeau-du-Curé**

Sur proposition du Conseil Administratif, la commission s'est réunie le 5 décembre 2023 afin d'étudier le projet cité en titre. Madame Fernández, Monsieur Albrecht et Monsieur Mégevand, du SATPE, ainsi que Monsieur Jimaja, Conseiller administratif, participent à la séance.

Madame Fernández réintroduit les raisons qui conduisent à étudier la localisation de l'œuvre « Adam & Eve, une nouvelle genèse » au secteur dit Chapeau-du-Curé. Pour rappel, cette localisation est envisagée et ne pourra être possible qu'après la mise en service du projet du tram Nations-Grand-Saconnex (TNGS) sur le trajet duquel se trouve l'actuelle sculpture « Adam & Eve ».

Depuis juillet 2023, une convention a été signée entre l'artiste, Monsieur Vincent Du Bois, et la Commune afin d'engager les parties-prenantes à étudier un projet d'implantation de l'œuvre « Adam et Eve, une nouvelle genèse ».

Dans la séance précédente du 16 octobre 2023, les différents paramètres pris en compte dans l'implantation de l'œuvre dans le site du Chapeau-du-Curé ont été présentés. Sur demande des commissaires, la commission reçoit aujourd'hui un chiffrage de la part de l'artiste.

Les services communaux notent que la partie concernant le réaménagement végétal de la zone du Chapeau-du-Curé n'est pas incluse dans ce budget, à l'instar de certains honoraires, ainsi que d'éventuels frais de stockage qui devront être négociés avec le Canton de Genève. Seul le périmètre « minéral » de la proposition de l'artiste a été chiffré.

Les commissaires ont eu l'opportunité de recevoir réponse à toutes leurs questions.

A l'unanimité des membres présents, la commission préavise favorablement le stockage des éléments qui peuvent être récupérés de l'œuvre actuelle, dans l'attente de la poursuite des négociations entre les services communaux, le Canton et l'artiste. La commission souligne en tout état que la réalisation du projet ne sera possible que si ce stockage peut être effectué dans un lieu approprié et que le financement de l'intégralité d'un projet d'ensemble à définir est assuré. A ce jour ces deux conditions ne sont pas réalisées.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Grand-Saconnex, le 18 décembre 2023

Damian VEIGA LÖFFEL  
Rapporteur



COMMISSION EQUIPEMENTS PUBLICS

**RAPPORT DE LA SEANCE DE COMMISSION DU 13 DECEMBRE 2023 CONCERNANT LE PROJET DE FERMETURE DE QUATRE INTERCLASSES A L'ECOLE DU POMMIER**

---

Sur proposition du Conseil Administratif, la commission s'est réunie le 13 décembre 2023 afin de se prononcer quant au financement du projet relatif à la fermeture de quatre interclasses de l'école du pommier. La séance se déroule en présence de M. Michel Pomatto, Conseiller Administratif, de M. Nazario Branca, architecte mandaté pour ce projet et de Monsieur Roberto Kurzo, du service des bâtiments et des équipements publics.

Après une introduction faite par Monsieur Pomatto, une présentation détaillée a été effectuée par Monsieur Branca :

- A chaque étage de l'école du Pommier, quatre interclasses sont directement reliées à l'espace de circulation principal. Chaque interclasse dispose d'une surface d'environ 53 m<sup>2</sup>. Ces espaces sont déjà partiellement utilisés pour des « classes de soutien ».
- La Ville du Grand-Saconnex souhaite réaliser une fermeture de 4 interclasses, 2 par étage en conservant les 2 interclasses centraux, afin de séparer clairement les surfaces de circulation des salles pour l'enseignement, afin de permettre une meilleure utilisation de ces espaces. Chacun des ces espaces peut accueillir environ 12 élèves.
- Le DIP souligne qu'il ne s'agit pas d'augmentation d'effectif de l'école. Une capacité supplémentaire ne sera pas accordée suite à la création de ces quatre classes.
- Autre prérequis formulés par le DIP : 1) les interclasses n'ayant pas été conçus comme espaces fermés, une ventilation adéquate devra être assurée, à savoir une ventilation double-flux, le bâtiment étant certifié MINERGIE. 2) Un petit point d'eau sera prévu, en dérivant une petite adduction du point d'eau de la classe voisine. 3) Aménagement avec tableau noir, armoires, pupitres/chaises, connexion internet avec PC prof. et imprimante, gong-évacuation incendie.
- La fermeture des classes est réalisée avec des « parois-meubles » en bois plaqué en chêne posés entre chaque poteau.
- Le coût de l'opération estimé à ce jour est de 309.288,47 Sfr. TTC. (A noter qu'initialement il était estimé à 533.000 Sfr).
- La réalisation du projet doit impérativement avoir lieu en juillet 2024, à savoir après la fin de l'année scolaire et avant les vacances des entreprises.
- Les commissaires sont d'avis qu'en plus de la réalisation de ce projet, il est nécessaire de poursuivre la réflexion concernant la construction d'une nouvelle école et/ou de surélévation des écoles

existantes pour répondre à la future augmentation des effectifs scolaires.

Les commissaires tiennent à remercier Messieurs Branca, Kurzo et Pomatto pour la présentation claire des enjeux du projet.

Après avoir obtenu toutes les réponses à leurs questions les commissaires se sont prononcés à l'unanimité (les 5 commissaires présents) pour la réalisation de ce projet et pour un budget de 310.000 Sfr. Ils invitent le conseil municipal à les suivre dans leur conclusion.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des 5 commissaires présents.

Grand-Saconnex, 15 décembre 2023

Gérard BISE  
Rapporteur